

Réunion du Conseil Municipal
Du vendredi 14 avril 2023 à 19 h 30

DÉPARTEMENT DES LANDES	Nombre de Conseillers en exercice	:	23
COMMUNE DE TARTAS	Nombre de présents	:	16
ARRONDISSEMENT DE DAX	Nombre de votants	:	22
	Date de convocation	:	07 avril 2023

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 avril 2023

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE (a procuration pour M. MAULNY), Mme REBECHE, M. GOSSELIN, Mmes COURROS (a procuration pour Mme GARBAY), ZELLER, M. DARRIBEYROS, Mme THIEBLIN (a procuration pour Mme PARTOUCHE-SEBBAN), M. BRUEY, Mme CHAPUIS, M. DAUBA, Mme LAPORTE, M. FAUVEL (a procuration pour Mme GORGES-LANDES), Mmes HERDUAL, DEGOS (a procuration pour Mme GARRIDO), M. LAMOTHE (a procuration pour M. DUBOS).

Étaient excusés : Mme GARBAY (a donné procuration à Mme COURROS), M. MAULNY (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN (a donné procuration à Mme THIEBLIN), GORGES-LANDES (a donné procuration à M. FAUVEL), Mme GARRIDO (a donné procuration à Mme DEGOS), M. DUBOS (a donné procuration à M. LAMOTHE).

Était absent : M. DELAS.

Un scrutin a eu lieu, Mme LAPORTE a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

« SEANCE B »

La séance est ouverte, il est 19h47.

M. le Maire donne la liste des procurations :

M. MAULNY à Pascal LAFOURCADE adjoint au Maire
Mme GORGES-LANDES à Robert FAUVEL, conseiller municipal
Mme THIEBLIN à Aude PARTOUCHE-SEBBAN, conseillère municipale
Mme GARRIDO à Mme DEGOS Dominique, conseillère municipale
Mme GARBAY à Evelyne COURROS adjointe au Maire
M. DUBOS à M. LAMOTHE Eric, conseiller municipal

Un scrutin a eu lieu, Mme LAPORTE Laurence a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire. Mme LAPORTE Laurence, conseillère municipale est élue comme secrétaire de séance.

Le quorum est vérifié et atteint.

Le procès-verbal de la précédente séance, n'appelant pas de remarques, il est adopté.

Mme DEGOS interpelle l'assemblée et précise que lors du dernier conseil municipal il ne s'agissait pas de la politique de la chaise vide. Il faudrait disposer du planning des réunions du conseil municipal pour s'organiser.

M. le Maire prend acte.

M. LAMOTHE indique qu'il a été choqué par les propos tenus et a précisé que les absences étaient dues à des problèmes de famille de dernière minute. Il précise aussi le taux de présence pour l'opposition est de 77%.

M. le Maire indique que ces absences sont entendables.

M. le Maire aborde l'ordre du jour :

ORDRE du JOUR - PROJETS de DELIBERATIONS

TRAVAUX / URBANISME / FONCIER / ACCESSIBILITE / ENVIRONNEMENT

Délibération n°1 : Ville de TARTAS - Programme voirie 2023 – demande d'aide au titre de la DETR

Délibération n°2 : Ville de TARTAS - Dérogation travaux sécurisation parvis de l'école Jules Ferry et espace ado – DETR

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

Délibération n°3 : Ville de TARTAS – CDG40 – Avenant à la convention Pôles retraites et protection sociale

Délibération n°4 : Budget principal Ville – Exercice budgétaire 2023 – Vote du budget primitif

Délibération n°5 : Budget annexe Régie Fêtes et Animations – Exercice budgétaire 2023 – Vote du budget primitif

Délibération n°6 : Budget principal Ville – Vote des taux d'imposition – Année 2023

Délibération n°7 : Budget principal Ville – Attribution de subvention au CCAS pour 2023

Délibération n°8 : Budget principal Ville – Attribution de subvention au budget annexe régie fêtes et animations pour 2023

EDUCATION / JEUNESSE / CMEJ / ASSOCIATIONS / SPORTS

Délibération n°9 : Ville de TARTAS - Tableau des subventions pour 2023
Dossier remis en séance suite à commission du 7 avril 2023

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n°10 : Ville de TARTAS - Cotisation Esprit du Sud

Décisions municipales CGCT prises entre deux conseils municipaux

DETAIL des PROJETS

TRAVAUX / URBANISME / FONCIER / ACCESSIBILITE / ENVIRONNEMENT

Délibération n°1 : Ville de TARTAS - Programme voirie et trottoirs 2023 – demande d'aide au titre de la DETR

Depuis plusieurs années la commune s'est engagée dans le réaménagement du centre-ville avec l'appui de la communauté de communes du Pays Tarusate et des services du SYDEC pour ce qui concerne notamment la rue du Docteur Calmette.

Cette année 2023 la rue d'Orope et la place de l'Hôpital sont au programme communautaire de travaux de voirie.

Dans une logique d'aménagement global du quartier, la commune de son côté, a prévu de réaliser les rues contiguës que sont la rue de l'Industrie et la rue des Gabarres auquel s'ajoute un programme de fossé et chemins en milieu rural. Le montant estimatif s'élève à 120 000 € TTC.

Aussi, il est demandé à notre conseil municipal :

D'autoriser M. le Maire à solliciter les meilleurs financements possibles, auprès de l'état, des collectivités territoriales ou organismes

De préciser que les crédits seront inscrits au budget de la commune

De présenter, et transmettre à l'appui des demandes les devis ou plan de financement.

Sur les prochains mois, le projet sera soumis sur les aspects techniques à la commission des travaux.

Mme DEGOS indique que les dossiers DETR pour 2024 doivent être déposés en fin d'année et pose la question si nos demandes vont être réceptionnées et traitées.

M. le Maire informe que les dossiers ont été déposés dans les délais, les services de la préfecture nous ont demandé des éléments complémentaires.

Mme DEGOS : le projet de ces travaux n'est pas encore défini ?

JFB : le projet est déjà défini rue de l'industrie, rue des Gabarres, place de l'Hôpital.

Vote à l'unanimité

Délibération n°2 : Ville de TARTAS - Dérogation travaux sécurisation parvis de l'école Jules Ferry et espace ado – DETR

Suite à la délibération A24 du 2 Mars 2023, concernant les travaux de sécurisation du groupe scolaire et de l'espace Ados, la commune a sollicité les aides de l'état à travers la DETR.

-Une dérogation pour entreprendre les travaux pendant les congés scolaires du mois d'Avril a été sollicitée

Par courrier du 29 Mars 2023, les services de l'Etat accordent cette dérogation et les travaux seront donc réalisés du 11 au 18 Avril 2023.

La CAF qui a été également contactée nous confirme qu'une partie du dossier correspondant à l'espace Ado est subventionnable.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte.

L'assemblée à l'unanimité prend acte

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

Délibération n°3 : Ville de TARTAS – CDG40 – Avenant à la convention Pôles retraites et protection sociale

Par délibération du 13 avril 2021, la ville de TARTAS avait donné un avis favorable à la signature l'avenant à la convention pôles retraites et protection sociale CDG40.

Les services du centre de gestion viennent de nous transmettre le projet d'avenant, qui est proposé à la signature de M. le Maire.

Cet avenant est proposé dans les mêmes conditions techniques, juridiques et financières que la convention initiale 2020-2022.

Il est proposé de donner un avis favorable, et d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de l'avenant n°1 à la convention pôles retraites et protection sociale.

Le projet de convention est déposé sur le bureau de l'assemblée.

Vote à l'unanimité

Délibération n°4 : Budget principal Ville – Exercice budgétaire 2023 – Vote du budget primitif

Il est proposé au vote de l'assemblée, le projet de budget 2023.

En pièce jointe, le document comptable

En pièce jointe, le document note de présentation du budget 2023

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 4 368 300.00€ €.

La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour 2 911 298,69 €

COMMUNE DE TARTAS

BP 2023

Equilibre du Budget

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2	Résultats antérieurs (a)	(D002) 0,00	(R002) 311 866,12	(D001) 24 093,08	(R001) 0,00
0	Restes à réaliser (b)	0,00	0,00	790 205,61	R1068) 421 347,69
2	Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a + b)	0,00	311 866,12	814 298,69	814 298,69
	<i>Déficit / excédent</i>		311 866,12		
2	Propositions 2023 (Hors 020 - 022) (d)	3 723 300,00	4 026 433,88	1 967 000,00	1 352 000,00
0	<i>Déficit / excédent</i>		303 133,88	615 000,00	
2	Total 2022 + propositions 2023 (e = c + d)	3 723 300,00	4 338 300,00	2 781 298,69	2 166 298,69
2	<i>Déficit / excédent</i>		615 000,00	615 000,00	
+	Opérations d'ordre de section à section (f)	646 000,00	30 000,00	30 000,00	646 000,00
2	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
0	<i>Déficit / excédent</i>	615 000,00			615 000,00
2	Total du budget (h = e + f + g)	4 368 300,00	4 368 300,00	2 911 298,69	2 911 298,69
3	<i>Déficit / excédent</i>				
	Pour info 020 - 022	0,00		0,00	

M. le Maire reprend les grandes lignes du budget et indique que ce budget 2023 est responsable et raisonnable. Il souligne la compétence des agents pour leurs contribution à l'élaboration de ce budget et plus particulièrement M. le DGS.

M. le Maire revient sur la mise en œuvre de la station carte d'identité et passeport qui a débuté cette semaine et qui a rencontré un succès considérable. « Cela répond à la satisfaction des tarusates mais pas que... »

M. le Maire revient sur ce budget réaliste et raisonnable avec des dépenses et des recettes qui s'inscrivent dans le prolongement des années précédentes. Tout cela dans un contexte particulier avec la crise et l'augmentation des fluides, des coûts de restauration du centre de loisirs, des énergies...

La commune s'est aussi engagée dans un processus de sobriété énergétique avec notamment l'extinction de l'éclairage public dès 23 h, des travaux sont en cours avec le SYDEC,

M. le Maire tient à préciser que pour la première fois depuis 10 ans, les dotations de l'état sont supérieures à l'année précédente.

Il précise que « les dépenses sont bien tenues pour permettre la réalisation d'opérations d'investissements ».

« Ce qui est important c'est la capacité d'autofinancement de la collectivité. Les ratios sont au vert ».

Parmi certaines dépenses il y aura le plan de référence, que nous travaillons avec l'adacl comme assistant à la maîtrise d'ouvrage, il nous faut définir un cabinet. Ce plan sera l'occasion d'associer la population tarusate pour construire le TARTAS de 2030, 2040, cela en lien avec l'agenda 21 et la transition énergétique qui s'inscrivent dans le développement de la ville.

Concernant l'investissement,

- Il concerne principalement le dossier plaine des sports pour 1350000€. On ne se limite pas au seul terrain synthétique, on intervient aussi sur de la sécurisation, du parking, de l'éclairage
- Le programme voirie : 100000€ plus 20000€ de trottoirs
- Un montant de 200000€ pour différentes études, des achats, des travaux et des opérations diverses

Nous aurons recours à l'emprunt pour 650 000€, on a amorti 1million en 3 ans

M. le Maire conclut en rappelant que ce budget est réaliste sans faire appel au levier fiscal, la revalorisation des bases suffisent.

Mme DEGOS demande des précisions sur l'opération terrain synthétique

M. le Maire : indique que le stade représente un peu moins d'un million TTC, nous allons récupérer 20 % de TVA. M. le Maire donne le détail financier des différents éléments du marché plaine des sports. Il précise que nous pouvons constater 4% d'augmentation par rapport au début du projet. Le marché a été attribué à ART DAN qui sous-traite avec BAUTIAA. Début des travaux le 2 mai prochain.

M. LAMOTHE demande si l'éclairage sera de compétition ?

M. le Maire répond par l'affirmative

M. LAMOTHE : « y aura-t-il une étape suivante ? VESTIAIRES

Mme ZELLER : oui nous avons laissé l'emplacement nécessaire pour éventuellement réaliser des vestiaires

M. le Maire précise que le premier usager sera le collège. Il indique qu'une prestation similaire a été réalisé sur Hagetmau, Biscarosse, Moléon, ... Le prestataire a réalisé 200 terrains en France et réalise actuellement la piste d'athlétisme des jeux olympiques

Mme DEGOS demande des précisions sur l'enveloppe des 200 000€ d'investissement

M. le Maire indique que le détail a été présenté lors de la dernière commission des travaux, 40 items différents (école, bâtiment administratif, ous pins, ...)

Mme ZELLER confirme les besoins en travaux sur ous pins, à la salle polyvalente (stores extérieurs), toiture du local cyclo, plantation d'arbres et de fleurs, entretien des espaces vert, décorations de Noël et octobre rose, achat de couteaux gratteur pour le stade, des lits pour le plan de sauvegarde, l'éclairage à la Balente, la sonorisation et la vidéo salle plurivalente et salle du conseil, sinistre école de musique, ...

M. le Maire : « il est nécessaire d'entretenir le patrimoine, les écoles, le gymnase. Merci aux associations qui nous aident à prioriser les travaux nécessaires. »

Mme DEGOS demande si des travaux en régie sont prévus ?

M. le Maire : l'activité a repris depuis la crise sanitaire, les travaux des services ont été concentrés sur les récurrents. C'est la première année où on va revenir à un fonctionnement normal.

Mme ZELLER : les services ont réalisé des tables de pique-nique sur la voie de contournement et la rénovation de l'éclairage.

Mme DEGOS : A-t-on un chiffrage des économies d'énergies réalisées sur la commune.

M. le Maire indique que la séquence n'est pas assez importante. L'inflation n'est pas considérable et les premiers chiffres sont à notre portée. Les services sont vigilants (maîtrise de l'éclairage et du chauffage à la mairie par exemple). Nous ferons un point à mi-année.

M. LAMOTHE indique que pour les travaux en régie, il est dommage de ne pas avoir réalisé l'éclairage école, éligible à la DETR.

M. le Maire précise qu'il a rencontré en mairie la DDTM pour échanger sur le fond vert notamment pour l'éclairage et d'autres dossiers.

Mme DEGOS indique que l'opposition votera contre le budget une fois de plus car la quasi-totalité des investissements concernent la plaine des sport et le terrain synthétique, il n'y a pas de vrais investissements pour la rénovation énergétique des bâtiments, pour les travaux d'accessibilité qui sont éligibles aux aides de l'état et du département. Il n'y pas vraiment de plan de rénovation énergétique, nous sommes en retard.

Il faut s'occuper de la dynamisation du centre bourg ; réfléchir pour accompagner les reprises d'activités des commerces. Et rien sur la piscine et l'école de musique.

M. le Maire, de répondre : concernant la rénovation énergétique des bâtiments, nous avons réalisé un audit il y a 3 ou 4 ans. Il faut redéfinir l'affectation de certains bâtiments comme le bâtiment administratif. Il faut centraliser et créer un pôle culturel associatif, nous ne pouvons pas tout faire en même temps.

Concernant le centre-ville, la revitalisation se poursuit avec les travaux de la rue Calmette et de la rue d'Orope.

Concernant le commerce : il y en a des commerces qui ferment d'autres qui ouvrent ou qui sont requalifiés. Pour le restaurant Magne, nous avons rencontrés la propriétaire qui doit étudier la destination qu'elle souhaite pour le bâtiment. Des opérations sont prévues sur la place Gambetta, rue

Victor Hugo avec des projets de développement d'activité. Des investisseurs développent des projets. Je ne suis pas pessimiste sur le développement de la ville.

Enfin M. le Maire, indique qu'avant la mise en place du plan de référence, on avait déjà engagé la requalification du cœur de ville. Ce qui est intéressant c'est d'avoir la participation de la population que l'on mobilisera.

M. le Maire de conclure en précisant que le choix de l'opposition est de voter contre. Le projet plaine des sports et terrain synthétique était prévu dans votre document de campagne et beaucoup de projets de votre programme sont en cours.

Mme DEGOS indique que c'est une question de timing, l'échéancier n'est pas bon.

M. LAMOTHE précise que l'opposition n'est pas contre le projet terrain synthétique, « ce n'est pas le bon endroit et le dossier n'est pas bien mené ».

Vote à la majorité. 4 votes contre

Délibération n°5 : Budget annexe Régie Fêtes et Animations – Exercice budgétaire 2023– Vote du budget primitif

Il est proposé au vote de l'assemblée, le projet de budget 2023.

En pièce jointe, le document comptable

En pièce jointe, le document note de présentation du budget 2023.

Le budget annexe Régie Fêtes et Animations s'équilibre en dépenses et recettes à un montant global de **106 486.49€** € pour 2023. Il est précisé que le conseil d'exploitation de la régie a donné un avis favorable.

Equilibre du Budget

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2 0 2	Résultats antérieurs (a)	(D002) 0,00	(R002) 15 486,49	(D001) 0,00	(R001) 0,00
	Restes à réaliser (b)	0,00	0,00	0,00	(R 1088) 0,00
	Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a + b) <i>Déficit / excédent</i>	0,00	15 486,49	0,00	0,00
2 0	Propositions 2023 (Hors 020 - 022) (d) <i>Déficit / excédent</i>	106 486,49 15 486,49	91 000,00	0,00	0,00
	Total 2022 + propositions 2023 (e = c + d) <i>Déficit / excédent</i>	106 486,49	106 486,49	0,00	0,00
+ 2 0	Opérations d'ordre de section à section (f)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g) <i>Déficit / excédent</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
2 3	Total du budget (h = e + f + g) <i>Déficit / excédent</i>	106 486,49	106 486,49	0,00	0,00
	Four info 020 - 022	0,00		0,00	

Mme DEGOS demande « qui siège à la régie des fêtes, élus, personnes extérieures ? »

Mme COURROS : quelques élus, ainsi que M. Lucbernet, Mme FARDOT et d'autres

M. le Maire indique qu'un point sera fait lors du prochain conseil municipal.

Mme DEGOS demande s'il y aura des recettes complémentaires ? partenariat sponsoring avec les commerçants qui n'ont pas été sollicités pour participer.

M. le Maire indique que cela était un choix, il y aura des recettes complémentaires qui viendront s'ajouter. Nous allons relancer cela, en l'absence de ces recettes la régie peut assumer ses missions

Mme COURROS de préciser que les commerçants ont rencontré des difficultés ces dernières années.

Vote à l'unanimité avec 4 abstentions

Délibération n° 6 : Budget principal Ville – Vote des taux d'imposition – Année 2023

M. le Maire indique que les taux restent inchangés, excepté pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Vote à l'unanimité

Délibération n° 7 : Budget principal Ville – Attribution de subvention au CCAS pour 2023

Il est proposé à notre assemblée d'attribuer une subvention au budget du CCAS pour 2023, d'un montant de 10 000 €.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget de la commune pour 2023

Mme DEGOS demande « qu'en est-il des boîtes à idées ?

Mme COURROS indique que nous n'avons pas recensé beaucoup d'idées nouvelles.

M. le Maire : les aides au transport mais déjà mis en place par d'autres organismes

Mme COURROS : on a modifié les critères d'attribution de la bourse au permis, élargir un peu

Mme DEGOS : nombre de bénéficiaires a augmenté. Y a-t-il une réflexion sur une mutuelle de groupe.

M. le Maire : plusieurs propositions mais les conditions de marché doivent être régulières.

Vote à l'unanimité

Délibération n°8 : Budget principal Ville – Attribution de subvention au budget annexe régie fêtes et animations pour 2023

Il est proposé à notre assemblée d'attribuer une subvention au budget Annexe Régie des Fêtes et Animations pour 2023, d'un montant de 90 000 €.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget de la commune pour 2023

Vote à l'unanimité

EDUCATION / JEUNESSE / CMEJ / ASSOCIATIONS / SPORTS

Délibération n° 9 : Ville de TARTAS - Tableau des subventions pour 2023

Dossier remis en séance suite à commission du 7 avril 2023

M. LAFOURCADE indique que nous sommes à un total de 87350€, « nous restons dans la stabilité et nous avons fait un effort pour la musique ».

Mme DEGOS interroge sur la subvention au foyer des jeunes

M. LAFOURCADE indique que nous versons 19000€ ET 1000€ pour le judo.

Mme DEGOS demande si nous allons reproposer la formation hygiène alimentaire aux associations car beaucoup font des repas ?

M. le Maire indique qu'il est favorable et qu'il faut le prévoir pour la prochaine génération. Mais, il faut aussi proposer d'autres modules de formation comme la tenue des comptes.

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n°10 : Ville de TARTAS - Cotisation Esprit du Sud

Il est proposé à notre assemblée de cotiser pour l'année 2023 à « ESPRIT du SUD », montant 100 €.

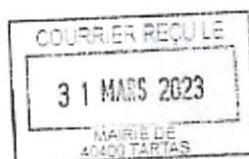
Ci-après, courrier et Charte sur ESPRIT DU SUD.

M. le Maire indique que c'est une association qui défend les valeurs de convivialité et la culture locale.

Mme DEGOS précise que cette association regroupe le sens de l'accueil, la qualité de production agricole, l'élevage des canards, la chasse, les traditions taurines. Il faut initier les nouveaux arrivants aux traditions.

M. le Maire indique que le label esprit du sud est né dans notre mairie. Pierre LESPART a trouvé le nom esprit du sud. Et de saluer notre toréro local Yon.

Vote à l'unanimité



Mont de Marsan, le 13 mars 2023

Madame, Monsieur le Maire,

L'Association Esprit du Sud 40 a pour objet la promotion des patrimoines culturels et des cultures locales.

Les membres fondateurs, les trois chambres consulaires, l'Association des Maires, les Fédérations de chasse et de course landaise, l'ONCT (Observatoire National des Cultures Taurines), l'Association gascon lanas ainsi que les villes de Dax et Mont de Marsan) se sont retrouvés autour de valeurs communes destinées à préserver le bien vivre dans le respect des passions de chacun de notre département.

Vous n'êtes pas sans ignorer que, depuis quelques années, les modes de vie pratiqués dans ce département sont régulièrement mis en cause au nom de la remise en question des cultures locales..

Nous savons combien notre département est attractif, au vu du solde migratoire positif, sans nul doute y trouvent-ils ce que nous apprécions nous-mêmes.

Aussi, il nous paraît essentiel désormais, d'affirmer les valeurs communes que nous partageons, tant auprès de celles et ceux qui désirent vivre au sein de nos territoires, que des groupes de pressions nationaux, visant à pointer du doigt nos façons de vivre.

A cet effet, je vous invite à prendre connaissance de la plaquette jointe, et de parcourir le site internet <http://www.espritudsud40.com> afin d'en savoir plus.

De nombreuses communes ont d'ores et déjà matérialisées leur adhésion, considérant qu'il est nécessaire de se rassembler pour permettre une prise de parole efficace.

Aussi, si vous souhaitez adhérer, je vous invite

- soit à cotiser en ligne sur le site internet www.espritudsud40.com rubrique adhérer

-soit par virement bancaire (RIB en pièce jointe)

-soit par retour de mail, n'hésitez pas à nous solliciter si vous deviez passer par CHORUS en nous transmettant les éléments nécessaires.

Nous restons à dispositions si vous souhaitez être recontactés via le mail :

contact@espritudsud40.com

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur le Maire, l' expression de mes sincères salutations.

Adischatz !

Le Président
D GRACIET



CHARTRE DES LIBERTÉS ET DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Dans un monde qui se globalise au risque de provoquer la disparition de nombreuses cultures minoritaires, il est indispensable de rappeler - comme les États membres y sont engagés par les conventions de L'Unesco de 2003 et 2005 sur la protection et la promotion des patrimoines culturels immatériels et de la diversité des expressions culturelles - que celles-ci, tant qu'elles ne portent pas atteinte aux Droits de l'Homme, doivent être respectées et pouvoir se transmettre en toute liberté.

Les différentes formes de chasse, de pêche, de tauromachie, les arts et pratiques de l'agriculture, de l'élevage, de la gastronomie ainsi que les manifestations folkloriques, sportives et culturelles, la valorisation et la transmission de la langue occitane de Gascogne participent de cet Esprit du Sud qui repose sur un patrimoine ancestral amplement partagé dans nos régions, et qu'il appartient à l'État de préserver.

REJOIGNEZ-NOUS
www.espritdusud40.com

Mont-de-Marsan, le 1^{er} octobre 2016

Décisions municipales – communication en application du C. G. C. T. par M. le Maire

Numéro / dates	Objet	Montant
2023-D5 du 230323	RENOUVELLEMENT CONTRAT DE LOCATION DE MATERIEL DE VIDEO-PROTECTION PROTEC VIDEO LAND	23 422,32 € TTC
2023-D6 du 300323	ORGANISATION DU FEU D'ARTIFICE DES FETES DE TARTAS 2023 MARMAJOU	6 000,00 € TTC

M. le Maire indique que de nouvelles caméras vont être posées le 30 juin avec une couverture de toute la plaine des sports, du centre de loisirs, de la rue des Violettes

M. DAUBA : place du luc

M. LAFOURCAE : courant juin

M. le Maire : on a toujours préféré la location à l'acquisition

Fin de séance à 22h00.

**La secrétaire de séance,
LAPORTE Laurence**



**Le Maire,
J-F BROQUÈRES**

